

**Statement of the Chairman**  
**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**12 May 2022**

**Observations and recommendations on cross-cutting issues related to peacekeeping operations**

**Report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions**  
*(A/76/760)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the cross-cutting issues related to peacekeeping operations.

Pursuant to General Assembly resolution 59/296, the annual report of the Secretary-General on the financing of peacekeeping operations (A/76/717) provides an overview of the financial and administrative aspects of the United Nations peacekeeping operations. The report presents consolidated information on the budget performance for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021, information on the current financial period, the budget proposals for the period 1 July 2022 to 30 June 2023, and the status of the Peacekeeping Reserve Fund as at 30 June 2021.

Mr. Chairman,

For the budget performance for the period from 1 July 2020 to 31 June 2021, the Secretary-General indicates in his report that expenditures of \$6.6 billion were made, for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021, in support of 11 active peacekeeping missions, UNSOS, UNLB, RSCE and the support account, against the total approved resources of \$6.8 billion, exclusive of budgeted voluntary contributions, resulting in an overall unencumbered balance of \$211.7 million. This reflects an overall budget implementation rate of 96.9 per cent, as compared to a rate of 98.5 per cent for the preceding 2019/20 period.

Annex V of the overview report presents the status of amounts owed and reimbursements due to troops- and police-contributing countries for troops, formed police units, contingent-owned equipment and self-sustainment for the calendar years 2020 and 2021. The Advisory Committee was also provided with detailed information on the amounts owed and total payments made net of the amounts deducted from personnel

reimbursements pursuant to General Assembly resolution 67/261, and the amounts of deductions during 2021. The information shows that as at 31 March 2022, the amounts owed to troops- and police-contributing countries for both contingent-owned equipment and personnel reimbursement amount to \$552.1 million. The Advisory Committee was also provided with information on the outstanding contributions of Member States to each mission by Member States. The information shows that of 31 March 2022, the total amount of outstanding contributions is \$2.6 billion.

Mr. Chairman,

The total proposed resource requirements for peacekeeping operations for the financial period from 1 July 2022 to 30 June 2023, inclusive of RSCE, UNLB and the support account, are currently estimated at \$6.5 billion excluding voluntary in-kind contributions. Compared to the approved resources for the 2021/22 period of \$6.38 billion, the 2022/23 proposed budget represents an increase of \$134.5 million or 2.1 per cent. The Committee further notes that the numbers of uniformed and civilian personnel have progressively decreased since 2016/17, mainly due to the closure of some missions.

Under military and police personnel, the proposed resources represent an increase of 0.3 per cent, compared to the 2021/22 approved resources; due to several factors, including inter alia, the higher costs for the mission subsistence allowance based on the revised rates effective 1 January 2022. The Advisory Committee notes that the new mission subsistence allowance rates, established by the Secretariat and applied across the missions, are based on actual cost-of-living data collected by the International Civil Service Commission. The Committee further notes the significant variances of the rates among the missions and, therefore, considers that, prior to the introduction of the new methodology, the analysis of the data used to determine the new allowances, along with the financial implications, should have been presented for the consideration of the Member States. Therefore, the Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to present detailed information on the data and the methodology for the calculation and application of the rates of mission subsistence allowance, along with the financial implications, for the consideration of Member States in the next overview report and the individual mission budget submissions.

Under civilian personnel, the proposed resources represent an increase of 1.8 per cent, compared to the 2021/22 appropriation. One of the important factors affecting the changes in the resource

requirements is the increased salary scale in some missions. The Advisory Committee trusts that detailed information on post adjustment multipliers will be included routinely in all the future overview reports.

As regards operational costs, the proposed resources represent an increase 5.1 per cent, compared to the 2021/22 appropriation. Under official travel, with a view to reduce travel costs, the Advisory Committee reiterates that where possible, advanced technology and remote training tools should be fully utilized, and trips should be combined or undertaken with fewer travellers. On ground transportation, The Advisory Committee trusts that the Secretary-General will optimize the composition of mission vehicle fleets in accordance with paragraph 40 of General Assembly resolution 70/286 and provide comprehensive information in the context of the next overview report. As for air operations, the Advisory Committee notes the significant level of resource requirements for unmanned aerial systems in peacekeeping missions. Given the growing diversity in system capabilities, costs, usage and acquisition arrangements, the Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide more detailed information on the lessons learned from the deployment of systems in past and present periods, the rationale and justification for specific unmanned aerial systems, including the optimization of the number and types of systems to be acquired, along with measures to improve utilization rates and secure cost recovery in cases of low utilization and/or availability. With respect to communication and information technology, the Advisory Committee reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-General to provide in his next overview reports detailed and consolidated information on the activities related to the advancement of technology and innovation, as well as on related resources, by mission and Headquarters department.

As regards support to peacekeeping, the Committee notes that the support account ratio has risen steadily, from 4.21 in 2016/17 to a projected 5.52 in 2022/23. In addition, the field support ratio has also risen from 5.82 in 2016/17 to a projected 7.34 in the 2022/23 period. The Advisory Committee further notes that the report of the Secretary-General does not contain adequate justifications for this continual increase in resource requirements and trusts that further information and justification will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report. Noting the need for further refinement of the scalability model in UNLB and its comments on the refinement and stabilization of the RSCE scalability model, the Advisory Committee reiterates that future budget proposals should demonstrate the scalability of mission support components and their structures, including their staffing and operational costs, in relation to the changing level of other mission components, and the changing mandates and operational environment, particularly during downsizing or reconfiguration.

On human resources matters, the Advisory Committee reiterates that more efforts should be made to address the gender imbalance in the staffing of peacekeeping missions, in particular at the more senior levels. The Committee also reiterates the importance of equitable geographical distribution in the recruitment of staff and trusts that the Secretary-General will intensify his efforts to ensure proper representation of troop- and police-contributing countries, including in the departments funded by the support account. The Advisory Committee further considers that there has been little progress made in the nationalization of posts, especially in the recent periods, and recommends that the General Assembly request the Secretary-General to strengthen his efforts to include more proposals in future mission budgets.

Mr. Chairman,

Regarding mine action activities, the overview report indicates that the proposed resource requirements relating to mine action activities amount to \$143.9 million for 10 missions, compared with the \$142.6 million approved for the 2021/22 period; all to be implemented by the United Nations Office for Project Services (UNOPS). The Advisory Committee was also provided, upon enquiry, with information on other projects undertaken by UNOPS in peacekeeping missions, excluding mine action activities during the last three budget periods and the payments made to UNOPS, which amounts to \$42.9 million. The Advisory Committee trusts that updated information on all projects implemented by UNOPS along with the associated payments will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report. The Committee further reiterates its concerns about the management of mine action activities in missions and looks forward to the findings of the independent review of the cost-effectiveness and efficient implementation of mine action in peacekeeping operations. The Committee emphasizes that the presentation of the proposed resources for mine action, including the management fees, should be comprehensive and based on a full and transparent cost-benefit analysis and implementation plan.

As regards environmental management and energy efficiency, the Advisory Committee notes the progress made in the implementation of the multi-year environmental strategy to reduce the footprint of peacekeeping operations and trusts that the detailed information on the status of performance of missions will be included in the next overview reports.

With respect to inter-mission cooperation, while the Advisory Committee supports inter-mission cooperation concept, it notes the continued lack of clear and transparent reporting on the areas of cooperation and the respective financing arrangements and trusts that future overview reports and relevant mission

performance reports will provide more comprehensive information on the areas of inter-mission cooperation, including the recording of related resources between the originating and receiving mission.

The Advisory Committee also considers that notwithstanding the management reform and the delegation of authority to field missions, there is a need for the Secretary-General and DOS to lead on periodic civilian staffing reviews to ensure the full implementation of the provisions of the relevant General Assembly resolutions, the effectiveness of the strategic workforce planning and the assurance of sufficient oversight and accountability measures. The Committee trusts that the reviews will take into consideration, with the appropriate justifications, the adequate support to substantive activities, based on each mission's mandate. The Committee also made many other important points related to Covid-19 pandemic, downsizing, closing, and transitioning of missions, cost recovery, programmatic activities, CPAS, environmental management, including energy production and consumption.

Finally, on safety and security of peacekeepers, the Advisory Committee commends all United Nations uniformed and civilian personnel for their work under challenging circumstances and pays tribute to those who lost their lives in the service of peace. The Advisory Committee reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-General to continue his efforts to mitigate the risks to the safety and security of all personnel in peacekeeping operations and update in the next overview report.

Thank you, Mr. Chairman.

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**12 May 2022**

**Budget performance for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021 and proposed budget for the period from 1 July 2022 to 30 June 2023 of the United Nations Logistics Base at Brindisi, Italy (UNLB)/ Revised Strategic Deployment Stocks concept**

*(ACABQ reports: A/76/760/Add.5 and A/76/760/Add.14; related Secretary-General's reports: A/76/566; A/76/730)*

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the reports of the Advisory Committee on the United Nations Logistics Base budget performance for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021 and proposed budget for the period from 1 July 2022 to 30 June 2023, as well as on the Revised Strategic Deployment Stocks concept, which is annexed to the budget for UNLB.

On UNLB, for 2020/21, the General Assembly appropriated an amount of \$62,058,200 by its resolution 74/282 and decision 74/571, and expenditure amounted to \$62,053,100 for a budget implementation rate of almost 100 per cent.

The proposal of the Secretary-General for 2022/23 amounts to \$66,318,800 and comprises \$45,048,400 under civilian personnel and \$21,270,400 under operational costs. This represents an increase of 1.0 per cent, or \$624,100, compared to 2021/22.

Regarding the proposal that the nomenclature “the United Nations Global Service Centre (UNGSC)” be used to commonly refer to both centres in Brindisi and Valencia, the Advisory Committee considers that the core functions of the two sites remain the provision of logistical support and communications and information technology services to the United Nations peacekeeping operations, and that the nomenclature endorsed by the General Assembly in its resolution 71/294 is still valid. Therefore, the Committee recommends against the proposal.

Mr Chairman,

Turning to civilian personnel, the Committee recommends against the proposed establishment of a Logistics Officer (P-4); the proposed upward reclassifications of a Logistics Officer (P-4), a Logistics Assistant (G-6) and a Human Resources Assistant (G-6); and the proposed conversion of a general temporary assistance position of Environmental Officer (P-3) into a post. The Committee also recommends against nine redeployments (1 P-3 and 8 NGS).

With respect to tenant units, the Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide an assessment of the services offered by the Standing Police Capacity and the Justice and Corrections Standing Capacity in the next report on UNLB, with a view to delivering better support to member states and the United Nations system.

Regarding the scalability model, the Committee notes the efforts to refine the current model and recalls its recommendation endorsed by the General Assembly in its resolution 75/295, for UNLB to further refine the scalability formula. The Committee trusts that updated information will be included in the next report.

The Advisory Committee recommends that the proposed resources for 2022/23 be reduced, including adjustments under operational costs, by \$360,200 from \$66,318,800 to \$65,958,600.

Mr. Chairman,

Turning now to the reports on the Strategic Deployment Stocks and the Revised Strategic Deployment Stocks concept, which are annexed to the budget for UNLB, the Advisory Committee considers that, in view of its importance and complexity, the revised concept should have been submitted to the General Assembly for its consideration in a dedicated stand-alone report.

While noting the innovative solutions proposed to improve the use of the strategic deployment stocks, the Committee is of the view that additional data and analysis are needed to assess the impact and how the proposed changes would be implemented, including, among others, on the following issues:

In terms of delegation of authority and accountability, the Committee trusts that clear delineation of roles and responsibilities will be established and that the Assistant Secretary-General for supply chain management will ensure the oversight of the delegated authority.

With regards to the proposed regional hubs, the Committee notes that the regional deployment stocks at the Regional Service Centre in Entebbe is in the process of being established and trusts that it will result in efficiency gains for the peacekeeping operations. With respect to the possibility of using other organizations' facilities, the Committee trusts that any proposal to establish new hubs will be submitted to the General Assembly for its consideration.

Concerning the proposal to serve new clients, taking into consideration the reported low level of cooperation and harmonization system-wide in the supply chain and its implications including on the funding model, the Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to conduct an assessment of the opportunities, challenges and financial implications of expanding the client pool.

The Committee sees merit in the proposed establishment of a circular supply chain and recalls that, in the context of its review of the supply chain activities, it has recommended that the General Assembly request the Secretary-General to provide detailed information on the circular supply chain approach, including on measures to ensure clarity of funding lines, the financial implications, efficiency gains and cost recovery.

The Committee also sees merit in the proposal to include specialized enabling capacities in the Strategic Deployment Stocks and trusts that updated information on the enabling capacities services proposed to the UN peacekeeping operations through various contractual arrangements will be provided in the next report.



In terms of cost recovery and funding model, the Advisory Committee considers that the expansion of the Strategic Deployment Stocks beyond the peacekeeping operations and the special political missions requires additional information on and analysis of the funding model and proposed distribution of costs between the different types of clients.

In view of the above, the Committee considers that a phased approach is necessary before considering the full scope of the new concept. The Committee trusts that the new concept of the strategic deployment stocks will be refined subject to the observations and recommendations contained in its report. In the interval, the Committee recommends to the General Assembly to approve a pilot project for two years tailored for the peacekeeping and the special political missions and to request the Secretary-General to submit a separate progress report for the pilot period, on the changes introduced and management of the strategic deployment stocks with an adequate level of detail and analysis.

Thank you, Mr Chairman.

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**12 May 2022**

**Budget performance for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021 and  
proposed budget for the period from 1 July 2022 to 30 June 2023 of the  
Regional Service Centre in Entebbe, Uganda**

*(ACABQ report: A/76/760/Add.6)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the budget performance for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021 and proposed budget for the period from 1 July 2022 to 30 June 2023 of the Regional Service Centre in Entebbe, Uganda.

For 2020/21, the General Assembly by its resolution 74/281 and decision 74/571, appropriated an amount of \$37,159,200, with expenditure amounting to \$36,284,500 for a budget implementation rate of approximately 98 per cent.

The proposal of the Secretary-General for 2022/23 amounts to \$43,185,600 and comprises \$36,341,500 under civilian personnel and \$6,844,500 under operational costs. This represents an increase of 7.2 per cent or \$2,913,300 compared to 2021/22.

The Advisory Committee recommends the approval of the proposals of the Secretary-General for civilian personnel.

Regarding operational costs, the Advisory Committee recommends reductions under consultants and consulting services, official travel, and facilities and infrastructure.

The Advisory Committee acknowledges the benefits of the Regional Service Centre's scalability model in identifying the level of resource requirements to perform

transactional functions. The Committee looks forward to future updates on measures taken to reduce or eliminate the need for a weighted approach, as the model factors in peak periods of work and the gradual transition of its client entities to a post-pandemic "Next Normal", and considers that the model can be refined and stabilized, taking into account its comments in the present report.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to present in the 2023/24 budget proposal a full cost-benefit analysis for the move of MONUSCO air services from Entebbe to Goma. Also, as the downsizing and possible closure of MONUSCO would impact the Regional Service Centre, there is a need to present a comprehensive overview of the estimated related operational and financial implications, including regarding the repercussions on the Centre as a tenant of the MONUSCO Entebbe Support Base and any legal issues related to the memorandum of understanding with the host country.

The Advisory Committee recommends that the proposed resources for 2022/23 be reduced by \$63,400 to \$43,122,200.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

**Le 12 mai 2022**

**Observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien  
de la paix en général**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*(A/76/760)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général.

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le rapport annuel du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/76/717) donne un aperçu général des aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21) ainsi que des informations sur l'exercice en cours, sur les projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2021.

Monsieur le Président

Concernant l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, le Secrétaire général indique dans son rapport que des dépenses de 6,6 milliards de dollars ont été effectuées au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, à l'appui de 11 missions de maintien de la paix actives, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et au titre du compte d'appui, sur des crédits approuvés d'un montant total de 6,8 milliards de dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature budgétisées, faisant apparaître un solde inutilisé

de 211,7 millions de dollars. Le taux global d'utilisation des crédits a ainsi été de 96,9 %, contre 98,5 % pour l'exercice précédent 2019/20.

On trouvera à l'annexe V du rapport d'ensemble un récapitulatif des sommes dues et des remboursements à verser aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les années civiles 2020 et 2021. Le Comité consultatif a également reçu des informations détaillées sur les sommes dues et le montant total des paiements effectués, compte étant tenu des réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel, en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, ainsi que sur les montants des déductions au cours de l'année 2021. Il ressort qu'au 31 mars 2022, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents et du personnel s'élevaient à 552,1 millions de dollars. Le Comité consultatif a reçu en outre des informations sur les arriérés de contributions dus à chaque mission par les États Membres. Il ressort qu'au 31 mars 2022, le montant total des contributions non acquittées s'élève à 2,6 milliards de dollars.

Monsieur le Président,

Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui, s'élève actuellement à 6,5 milliards de dollars, hors contributions volontaires en nature. Le montant des ressources demandées pour 2022/23 fait apparaître une augmentation de 13,5 millions de dollars (2,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (6,38 milliards de dollars). Le Comité consultatif note également que le nombre de membres du personnel en tenue et du personnel civil a progressivement diminué depuis 2016/17, principalement du fait de la fermeture de certaines missions.

Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police fait apparaître une hausse de 0,3 % par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22, due à plusieurs facteurs, dont notamment l'augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) sur la base du barème révisé applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le Secrétariat et appliqués dans toutes les missions, sont fondés sur les données relatives au coût réel de la vie recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note également que les taux varient

considérablement d'une mission à l'autre et considère donc qu'avant d'introduire la nouvelle méthode, il aurait fallu soumettre aux États Membres, pour examen, l'analyse des données ayant servi à établir le nouveau taux d'indemnité, tout comme ses incidences financières. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter aux États Membres, pour examen, des informations détaillées sur les données et la méthode de calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions), ainsi que leurs incidences financières, dans le prochain rapport d'ensemble et dans la présentation du budget des différentes missions.

Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil fait apparaître une augmentation de 1,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021/22. L'augmentation du barème des traitements dans certaines missions fait partie des principaux facteurs expliquant l'évolution du montant des crédits demandés. Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les coefficients d'ajustement figureront régulièrement dans les futurs rapports d'ensemble.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, le montant des ressources demandées fait apparaître une augmentation de 5,1 % par rapport aux crédits ouverts pour 2021/22. Au titre des voyages officiels, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint, de manière à réduire les frais. Pour ce qui est des transports terrestres, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général optimisera la composition des parcs de véhicules des missions, conformément au paragraphe 40 de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale, et fournira des informations complètes dans le prochain rapport d'ensemble. Quant aux opérations aériennes, le Comité consultatif note que des ressources importantes sont demandées au titre des systèmes de drones aériens dans les missions de maintien de la paix. Sachant combien les capacités, le coût, l'utilisation et les modalités d'achat des différents systèmes varient, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations plus détaillées sur les enseignements tirés du déploiement de systèmes de drones aériens pendant les exercices antérieurs ou en cours, sur les raisons qui expliquent et justifient le recours à des systèmes précis, notamment l'optimisation du nombre et du type de systèmes à acheter, ainsi que sur les mesures visant à améliorer les taux d'utilisation et à assurer le recouvrement des coûts en cas de faible utilisation ou disponibilité. Sur le plan de l'informatique et des communications, le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'intégrer dans ses

prochains rapports d'ensemble des informations détaillées et récapitulatives sur les activités liées au progrès technologique et à l'innovation, ainsi que sur les ressources connexes, par mission et par département du Siège.

Concernant l'appui au maintien de la paix, le Comité note que le ratio compte d'appui a régulièrement augmenté, passant de 4,21 en 2016/17 à 5,52, selon les prévisions, en 2022/23. Le ratio appui aux missions a également augmenté, passant de 5,82 en 2016/17 à 7,34, selon les prévisions, au cours de l'exercice 2022/23. Le Comité consultatif note également que le Secrétaire général dans son rapport n'explique pas suffisamment les raisons de l'augmentation constante des ressources demandées et compte que des informations supplémentaires et des justifications seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Notant la nécessité d'améliorer encore le dispositif de modulation des ressources à la Base de soutien logistique de Brindisi et rappelant ses observations sur le perfectionnement et la stabilisation du dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional d'Entebbe, le Comité consultatif a réaffirmé que les projets de budget futurs devraient être établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions et leurs structures, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des effectifs des autres composantes et de celle des mandats et de l'environnement opérationnel, en particulier en cas de réduction des effectifs ou de reconfiguration.

Pour ce qui est des ressources humaines, le Comité consultatif réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts pour remédier au déséquilibre entre les sexes dans le personnel des opérations de maintien de la paix, en particulier aux niveaux de responsabilité supérieurs. Il rappelle également qu'il importe de veiller à respecter le principe d'une répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel et compte que le Secrétaire général fera encore davantage pour assurer la bonne représentation des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, notamment dans les départements financés au moyen du compte d'appui. Il estime également que peu de progrès ont été accomplis sur le plan de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local, durant notamment les exercices récents, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour inclure davantage de propositions dans les futurs budgets des missions, le cas échéant.

Monsieur le Président,

Il est indiqué dans le rapport d'ensemble que les ressources demandées au titre de la lutte antimines pour 10 missions se chiffrent à 143,9 millions de dollars, contre des crédits ouverts de 142,6 millions de dollars pour l'exercice 2021/22, toutes les activités y afférentes devant être exécutées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations sur d'autres projets entrepris par le Bureau dans le cadre des missions de maintien de la paix, à l'exclusion des activités de lutte antimines, au cours des trois derniers exercices, et sur les sommes payées au Bureau à ce titre, qui se chiffrent à 42,9 millions de dollars. Le Comité consultatif a bon espoir que des informations actualisées sur tous les projets exécutés par le Bureau et les paiements associés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Il redit ses préoccupations quant à la gestion des activités de lutte antimines dans les missions et attend avec intérêt les conclusions de l'étude indépendante sur le rapport coût-efficacité et la mise en œuvre efficace de la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix. Il souligne que les ressources demandées pour la lutte antimines, notamment les frais de gestion, devraient être globales et fondées sur une analyse coûts-avantages et un plan de mise en œuvre complets et transparents.

Pour ce qui est de la gestion de l'environnement et de l'efficacité énergétique, le Comité consultatif prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et compte que des informations détaillées sur la progression de la performance des missions seront intégrées dans les prochains rapports d'ensemble.

Le Comité consultatif est favorable au principe de coopération intermissions mais constate que l'on manque toujours d'informations claires et transparentes sur les domaines de coopération et les modalités de financement respectifs. Il compte que les prochains rapports d'ensemble et les rapports sur l'exécution du budget des missions comporteront des informations plus complètes sur les domaines de la coopération intermissions, notamment la comptabilisation des ressources y afférentes entre les missions d'origine et les missions d'accueil.

Le Comité consultatif estime également que malgré la réforme de la gestion et les nouveaux pouvoirs délégués aux missions, le Secrétaire général et le Département de l'appui opérationnel doivent procéder à des examens périodiques des besoins en personnel civil pour veiller à la pleine application



des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, à l'efficacité de la planification stratégique des effectifs et à l'observation de mesures de contrôle et de responsabilité suffisantes. Le Comité veut croire que les examens tiendront compte de l'appui nécessaire aux activités de fond, en fonction du mandat de chaque mission et comprendront les justifications adéquates. Il a également évoqué d'autres points importants, liés à la pandémie de COVID-19, tels que la réduction des effectifs, la fermeture et la transition des missions, le recouvrement des coûts, les activités relatives aux programmes, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, la gestion de l'environnement, notamment la production et la consommation d'énergie.

Enfin, concernant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, le Comité consultatif félicite tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, qui travaillent dans des circonstances difficiles, et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie au service de la paix. Il recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer de s'employer à atténuer les risques à la sécurité et à la sûreté de l'ensemble du personnel dans toutes les opérations de maintien de la paix et de fournir des informations actualisées dans son prochain rapport d'ensemble.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

**12 mai 2022**

**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution  
du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023/concept révisé de stocks  
pour déploiement stratégique**

*(Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :  
A/76/760/Add.5 et A/76/760/Add.14 ; rapports correspondants du Secrétaire général :  
A/76/566 et A/76/730)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter les rapports du Comité consultatif sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et le projet de budget de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, et sur le concept révisé de stocks pour déploiement stratégique, qui est annexé au projet de budget de la Base.

En ce qui concerne la Base, dans sa résolution 74/282 et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 62 058 200 dollars pour l'exercice 2020/21 et les dépenses se sont élevées à 62 053 100 dollars, ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de presque 100 %.

Le montant du projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2022/23 s'élève à 66 318 800 dollars, dont 45 048 400 dollars au titre du personnel civil et 21 270 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Cela représente une augmentation de 1,0 % (624 100 dollars) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2021/22.

En ce qui concerne la proposition consistant à utiliser l'appellation « Centre de services mondial de l'ONU » pour désigner les deux centres, Brindisi et Valence, pris ensemble, le

Comité consultatif estime que les fonctions essentielles des deux sites restent la fourniture d'un soutien logistique et de services de communication et d'informatique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et que la nomenclature approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/294 est toujours valable. Il recommande donc que le changement proposé ne soit pas approuvé.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne le personnel civil, le Comité recommande que l'Assemblée générale n'approuve ni la création d'un poste de logisticien(ne) (P-4), ni les reclassements des postes de logisticien(ne) (P-4), d'assistant(e) logisticien(ne) (G-6) et d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (G-6), ni la transformation en poste d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'ingénieur(e) écologue (P-3). Il recommande également que neuf des transferts de postes qui sont proposés (1 P-3 et 8 GN) ne soient pas approuvés.

En ce qui concerne les unités hébergées, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer une évaluation des services proposés par la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies, en vue d'une amélioration de l'appui fourni aux États Membres et au système des Nations Unies.

Le Comité prend note des mesures qui ont été prises pour affiner le dispositif de modulation des ressources et rappelle sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/295, visant à ce que la formule de modulation soit encore affinée. Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport.

Le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour 2022/23 soit ramené de 66 318 800 à 65 958 600 dollars, soit une réduction de 360 200 dollars, résultant en partie de l'ajustement au titre des dépenses opérationnelles.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les rapports sur les stocks pour déploiement stratégique et sur le concept révisé de stocks pour déploiement stratégique, qui sont annexés au budget de la Base, le Comité consultatif estime que, compte tenu de l'importance et de la complexité de la question, le concept révisé aurait dû être soumis à l'Assemblée générale, pour examen, dans un rapport publié séparément.

Le Comité prend note des solutions novatrices visant à améliorer l'utilisation des stocks pour déploiement stratégique, mais est d'avis qu'il convient de disposer de données supplémentaires, ainsi que d'une analyse, pour pouvoir évaluer les répercussions des changements proposés et les modalités de mise en œuvre des changements, en particulier pour ce qui est des points ci-après.

En ce qui concerne la délégation de pouvoirs et l'obligation de rendre des comptes, le Comité compte que les fonctions et les responsabilités seront clairement définies et que le Sous-Secrétaire général chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement supervisera les pouvoirs qui auront été délégués.

En ce qui concerne les centres régionaux qui sont proposés, le Comité note que les stocks pour déploiement régional du Centre de services régional d'Entebbe sont en cours de constitution et compte que cela aidera les opérations de maintien de la paix à gagner en efficacité. Pour ce qui est de la possibilité de recourir aux installations d'autres organisations, il compte que toute proposition de création de nouveaux centres sera soumise à l'Assemblée générale pour examen.

En ce qui concerne l'élargissement du nombre de clients, compte tenu du faible niveau de coopération et d'harmonisation observé dans le système des Nations Unies pour ce qui est de la chaîne d'approvisionnement et de ses incidences, notamment sur le dispositif de financement, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation des possibilités, des difficultés qui se posent et des incidences financières.

Le Comité estime que la proposition relative à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement circulaire est intéressante et rappelle que, dans le cadre de son examen des activités liées à la chaîne d'approvisionnement, il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées sur la chaîne

d'approvisionnement circulaire, notamment sur les modes de financement, les incidences financières, les gains d'efficacité et le recouvrement des coûts.

Le Comité voit également l'intérêt de la proposition consistant à intégrer des capacités facilitatrices spécialisées dans les stocks pour déploiement stratégique et compte trouver dans le prochain rapport des informations actualisées sur les services de ce type qui sont proposés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au moyen de divers types d'accords.

Pour ce qui est du recouvrement des coûts et du dispositif de financement, le Comité consultatif estime qu'il importe de disposer d'un complément d'information et d'une analyse concernant le dispositif de financement et la répartition des coûts qui est envisagée entre les différents types de clients pour que l'on puisse se prononcer sur la question de l'élargissement de l'appui fourni sous forme de stocks pour déploiement stratégique au-delà des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité estime qu'il convient de procéder par étapes et de n'examiner le nouveau concept dans son ensemble qu'ultérieurement. Il compte que le nouveau concept de stocks pour déploiement stratégique sera affiné en fonction des observations et recommandations qu'il a formulées dans son rapport. Dans l'intervalle, il recommande que l'Assemblée générale approuve un projet pilote de deux ans adapté aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales et prie le Secrétaire général de publier séparément un rapport d'étape pour la période pilote, portant sur les changements apportés et la gestion des stocks pour déploiement stratégique, et d'y faire figurer des informations et une analyse suffisamment détaillées.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**12 mai 2022**

**Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) : exécution du budget  
de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et  
projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**  
*(Rapport du Comité consultatif : A/76/760/Add.6)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et sur le projet de budget du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

En ce qui concerne 2020/21, l'Assemblée générale, par sa résolution 74/281 et sa décision 74/571, a ouvert des crédits d'un montant de 37 159 200 dollars, et les dépenses se sont élevées à 36 284 500 dollars, ce qui correspond à un taux d'exécution de 98 %.

Le montant du projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2022/23 s'élève à 43 185 600 dollars, dont 36 341 500 dollars au titre du personnel civil et 6 844 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Ce montant représente une augmentation de 7,2 % (2 913 300 dollars) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2021/22.

Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande de réduire les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants, des voyages officiels et des installations et infrastructures.

Le Comité consultatif est conscient des avantages que procure le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional pour déterminer le niveau des ressources nécessaires à l'exécution des fonctions administratives. Le Comité attend avec intérêt les informations actualisées sur les mesures prises pour réduire ou éliminer la nécessité d'une approche pondérée, étant donné que le modèle tient compte des périodes d'activité de pointe et de la transition progressive de ses entités clientes vers la « nouvelle normalité » de l'après-pandémie, et considère que le modèle peut être ajusté et stabilisé, compte tenu des observations qu'il formule dans le présent rapport.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget pour 2023/24, une analyse coûts-avantages complète du transfert des services aériens de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) d'Entebbe à Goma. En outre, étant donné que la réduction des effectifs et la fermeture éventuelle de la MONUSCO auraient des répercussions sur le Centre de services régional, il est nécessaire de présenter un aperçu complet des incidences opérationnelles et financières qui en découleraient, y compris les conséquences pour le Centre en tant que locataire de la Base d'appui d'Entebbe de la MONUSCO et toute question juridique liée au protocole d'accord avec le pays hôte.

Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 63 400 dollars le montant des ressources demandées pour 2022/23, pour un total ramené à 43 122 200 dollars.

Monsieur le Président, je vous remercie.